

Commune de FROGES**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal****Séance du 25 septembre 2024**

Par convocation en date du 19/09/2024, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie le 25 septembre 2024 à 19 h 00, sous la présidence de Monsieur Olivier SALVETTI, Maire de Frogès

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 23

PRESENTS 16

VOTANTS 20

POUR : 20 CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n° 41 /2024

Etaient présents : Mireille CEZIAN, Brigitte BELLOT-GURLET, Valérie PETEX, Claude MANGILLI, Virginie DUPOUX, David LIOT, François DI FORTI, Francis MARTINEZ, Cécile GILET, Emmanuelle OLTRA, Pilar GINET, Francesca NOLOT, Arnaud, RUCHE, Brice MAUCLERE, Philippe REVOL

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Faustine LARUELLE, Julien DI FRENZA, Philippe ORSET-BLANC, Michel ROUX, Elise LANDREAU

Absents : Djamel BOULACEL, Laure ANDREOLETY

Francesca NOLOT a été désigné secrétaire de séance

Eclairage Public – demande de subvention auprès de la CCLG**Fond de concours pour la rénovation de l'Eclairage Public**

Vu le Code General des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des marchés publics,

Monsieur le Maire expose les faits suivants :

Dans le cadre des travaux d'amélioration de l'éclairage public, la commune de FROGES souhaite solliciter l'attribution d'un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Le Grésivaudan.

Le montant du fond de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par la commune, conformément au plan de financement ci-dessous

GRAND POSTE DE DEPENSES	DEPENSES		RECETTES		
	MONTANT HT	FINANCEURS	MONTANT subventionnables	Taux	Montant aidés
Rénovation éclairage publique	288 000 €	DSIL	190 400 €	66,11 %	
		Le Grésivaudan	40 000 €	13,89 %	
		Auto- financement	57 600 €	20,00 %	
TOTAL HT	288 000 €	TOTAL HT	288 000 €	100 %	

Aussi, et après avoir exposé les faits précédents, il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à demander l'attribution du fonds de concours auprès de la Communauté de Commune Le Grésivaudan ;
- **D'approuver** le plan de financement des travaux de rénovation de l'éclairage public ;
- **De prendre** en autofinancement la part qui ne sera pas obtenue au titre des subventions ;
- **Charger** Monsieur le Maire de prendre toutes dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Après en avoir débattu et avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à demander l'attribution du fonds de concours auprès de la Communauté de Commune Le Grésivaudan ;
- **D'approuver** le plan de financement des travaux de rénovation de l'éclairage public ;
- **De prendre** en autofinancement la part qui ne sera pas obtenue au titre des subventions ;
- **Charger** Monsieur le Maire de prendre toutes dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération transmise en Préfecture le et affichée le
Le Maire
Olivier SALVETTI

Fait à Froges,
le 25/09/2024
Extrait certifié conforme
Le Maire
Olivier SALVETTI



Secrétaire de séance
Conseillère Municipale
Francesca NOLOT

